

PERMIS
... signé par le Ministre Paul Duffie afin
de permettre le Comité pour l'aménagement de la Maison Otho-Robichaud
d'achever certaines activités
(le [20] septembre 1995)

Ministère des Municipalités de la Culture et de l'Habitation

La Province du Nouveau-Brunswick

Loi sur la protection des lieux historiques

Le Permis

En vertu des dispositions de la Loi sur la protection des lieux historiques, le Comité pour l'aménagement de la Maison Otho-Robichaud de Neguac, au Nouveau-Brunswick, a donné un préavis des activités suivantes :

- enlèvement de la cheminée extérieure
- enlèvement des modifications apportées ultérieurement au côté est de la maison, au deuxième étage
- restauration du foyer original

Un permis est donc délivré en vue de l'achèvement des activités susmentionnées.

Fait le *Sept 20* 1995



Paul Duffie
Ministre
Municipalités, Culture et Habitation